

DO Syndic

Sécurisez vos chantiers
et anticipiez les imprévus



**Vous réalisez des travaux d'aménagements ou de rénovation ?
GALIAN-SMABTP vous propose une couverture complète de vos chantiers à tarif préférentiel !**



Accessible et adaptée à votre activité de syndic et aux besoins de vos clients syndicats des copropriétaires.



Une **couverture complète pour les travaux en cours** sur les copropriétés que vous gérez ou sur les dommages survenant **10 ans après réception des travaux** réalisés sur la copropriété.

Une tarification sur-mesure pour les travaux supérieurs à 3 000 000 € ou autres types d'opérations.



Adaptée aux **différents travaux** de réhabilitation, de rénovation ou d'entretien (hors maintenance).



Une solution pour couvrir les travaux effectués sur **une large typologie de bâtiments** (collectifs à usage d'habitation et/ou à usage mixte).

galian-smabtp en quelques mots

Assureur de référence des professionnels de l'immobilier

Plus de 97 % de nos clients nous recommandent

Près de 13 milliards de fonds garantis

Plus de 10 000 copropriétés assurées

UNE GARANTIE ESSENTIELLE POUR VOS CHANTIERS...

GARANTIE DOMMAGES-OUVRAGE (DO)

GALIAN-SMABTP indemnise le syndicat des copropriétaires pour **les dommages survenus dans les 10 ans suivant la réception des travaux**. Cette garantie couvre les dommages qui compromettent la solidité des ouvrages, rendent des éléments constitutifs ou des équipements impropre à leur utilisation, ou affectent la solidité d'éléments indissociables des ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert, conformément à l'article 1792-2 du code civil.

...ET DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES, INCLUSES, POUR RENFORCER VOTRE TRANQUILLITÉ !

GARANTIE TOUS RISQUES CHANTIER (TRC)

GALIAN-SMABTP vous couvre pour **les dommages matériels subis par l'ouvrage durant l'exécution des travaux** tel que l'incendie, le vol de matériaux sur le chantier ou encore l'effondrement imminent en cours de chantier.

RESPONSABILITÉ CIVILE DU MAÎTRE D'OUVRAGE (RCMO)

En tant que maître d'ouvrage votre responsabilité peut être mise en cause. Aussi, GALIAN-SMABTP **garantit le paiement des conséquences pécuniaires** en cas de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et avoisinants.

RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE DES CONSTRUCTEURS NON-RÉALISATEURS (CNR)

En cas de revente d'immeuble dans les 10 ans après la réalisation des travaux, GALIAN-SMABTP vous **couvre pour votre responsabilité en qualité de constructeur « non-réalisateur »** en cas de dommage sur l'ouvrage.



Quelques exemples concrets



Un **défaut d'étanchéité** sur un immeuble entraîne des infiltrations et des dégâts qui compromettent la solidité du bâtiment. Grâce à la **garantie dommages-ouvrage (DO)**, le coût des travaux de réparation est pré-financé, sans recherche préalable de responsabilité.



Lors de **travaux de ravalement de la façade** de l'immeuble en copropriété, un outil tombe et blesse un passant. Grâce à la **garantie responsabilité civile du maître d'ouvrage (RCMO)**, les dommages corporels causés par cet accident sont pris en charge.



À l'occasion de **travaux de réhabilitation**, un échafaudage s'écroule et endommage le portail d'entrée de la résidence. Grâce à la **garantie dommages en cours de travaux (TRC)**, le coût de réparation des dommages est pris en charge.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

APPELEZ LE 01.58.01.46.00
(Numéro non surtaxé)

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 17H30

do.syndic@galian-smabtp.fr

